

AFFOUAGE

Pour les personnes connues et inscrites à l'affouage, n'ayant pas eu l'information concernant les dates à retenir, le 1^{er} RDV est fixé le samedi 25 février 2023 pour le marquage des communes PARCELLE 13.

Pour les Niellois/ Nielloises non répertociés dans nos listes et habitants depuis 3 ans minimum dans la commune, vous pouvez passer en mairie chercher un bulletin d'inscription et le retourner au plus tard le jeudi 23 février 2023.

Respectueusement.

Le Responsable de l'affouage,

Pierre WINTER.